

**Pour les étudiants/élèves n'ayant pas d'enseignement en présentiel à l'IFSI :**

**Vous pouvez simplement déposer les documents empruntés à l'accueil au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8h à 17h.**

**Pour tous :**

Dans l'enceinte du CDI :

- Les recherches, consultations et emprunts sont libres
- Les documents consultés et/ou manipulés ne doivent pas être remis sur étagère mais sont déposés dans le meuble prévu à cet effet (à côté de la porte) et seront rangés le lendemain.
- Le nombre maximum d'étudiants par table est de 2. Les travaux de groupes (plus de 2 par table) sont autorisés si chacun porte un masque, en respectant une distance d'un mètre.
- 2 ordinateurs fixes ainsi que des ordinateurs portables sont utilisables: souris et claviers seront désinfectés après chaque utilisation.